

Soutien aux familles

Le Département a fait du soutien à la parentalité l'un des axes essentiels du développement de la prévention en protection de l'enfance. La famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission de valeurs et repères. Or être parent n'est pas toujours facile et chacun peut avoir besoin de conseils ou d'appui dans son rôle éducatif.

Les politiques publiques de soutien à la parentalité sont une réponse aux difficultés que rencontrent les parents dans un contexte de fortes mutations des structures familiales. La fréquence des séparations conjugales, le développement de la monoparentalité ou les recompositions familiales qui peuvent les suivre en sont l'un des aspects majeurs.

La politique de soutien à la parentalité du Département s'inscrit dans plusieurs cadres :

- le schéma départemental de l'enfance et des familles, adopté par délibération du Conseil départemental le 14 novembre 2014-
- le schéma départemental des services aux familles (SDSF) deuxième génération 2019-2022, conduit par le préfet et adopté en assemblée départementale le 20 décembre 2019.
- les projets territoriaux des solidarités mis en œuvre à l'échelle des territoires d'action sociale.

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2019-2022 : voir la version téléchargeable ci-contre

Il a été signé le 30 janvier 2020 par le Préfet, la Caf, le Département, la MSA et l'Education nationale et il a pour ambition de soutenir et accompagner parents et familles dans leurs besoins les plus divers en matière d'accueil de leurs enfants ou de parentalité tout en considérant les spécificités des différents publics, et nos réalités territoriales.

Il est basé sur un diagnostic partagé des territoires issu d'une consultation des professionnel(le)s de terrain et des familles ainsi que sur un état des lieux du contexte départemental et sur le bilan du précédent schéma.

Il propose les orientations stratégiques suivantes :

- > assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles ;
- > faciliter l'accès aux services et l'implication des publics ;
- > accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services ;
- > apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité dans une logique d'inclusion sociale.

Ce nouveau schéma ouvre par ailleurs la porte à une gouvernance renouvelée s'appuyant sur un partage et un suivi renforcé et impliquant les élu(e)s de terrain, pour renforcer l'impact des décisions et des actions menées au plus près de la diversité des besoins des familles et des territoires.

Pour répondre à l'enjeu d'un schéma efficient, ses orientations stratégiques sont déclinées en 22 fiches actions opérationnelles.

Le Département investit différents dispositifs de soutien à la fonction parentale :

- > le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) répond aux préoccupations des familles et les aide à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants au quotidien (lien hypertexte vers la page REAAP),
- > les lieux d'accueil enfants / parents (LAEP) permettent aux parents de jeunes enfants de moins de 6 ans d'échanger et de se confier (lien hypertexte vers la page LAEP),
- > la médiation familiale et les espaces rencontre parents / enfants et les visites en présence d'un tiers (lien hypertexte vers la page médiation familiale, espaces rencontre et visites en présence d'un tiers),
- > les maisons des parents (ou de la parentalité) sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soutien, de conseils de prévention et d'accompagnement des parents (lien hypertexte vers la page maison des parents).

